

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 515

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191162

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Dossier ANRU – Quartier Tarentaize Beaubrun – 54 Aristide Briand et de la Paix : 1 - Acquisition de deux garages auprès de Cité Nouvelle - 2 - Autorisation de déposer un permis de démolir - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 515

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191162

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Dossier ANRU – Quartier Tarentaize Beaubrun – 54 Aristide Briand et de la Paix : 1 - Acquisition de deux garages auprès de Cité Nouvelle - 2 - Autorisation de déposer un permis de démolir - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Les études urbaines réalisées depuis 2008 sur le quartier Jacquard ont mis en évidence la nécessité d'intervenir dans le secteur de la Pareille. A ce titre, l'Établissement Public d'Aménagement a réalisé plusieurs acquisitions foncières 10 et 12 rue de la Pareille, 52 rue Aristide Briand et de la Paix et 7 impasse de la Paix. Ce secteur, qui ne fait plus partie des secteurs d'interventions de l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPA), est intégré au Quartier Politique de la Ville Tarentaize-Beaubrun Couriot retenu par l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU) pour la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPRU).

□ **Motivation et Opportunité :**

Le bien, objet de la présente acquisition, est situé sur un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme au profit de la Ville pour la création d'une liaison entre l'impasse du Coin et l'impasse de la Paix. La réalisation de cette liaison permettra d'améliorer ces deux impasses, aujourd'hui très déqualifiées, bien que situées à proximité de la place Jacquard et de les connecter l'une à l'autre.

Cette amélioration sera obtenue grâce à une démolition des bâtiments en très mauvais état, situés sur l'emprise de l'emplacement réservé, et grâce à une reprise de la voirie existante.

Cet aménagement permettra de recréer une traboule qui existait dans le passé entre les deux impasses, de dédensifier le cour d'îlot et de mettre en valeur son habitat qui bénéficie d'une qualité résidentielle intéressante. L'acquisition des deux garages, objet de la présente délibération, permettra de maîtriser une partie importante de l'emplacement réservé sur laquelle il restera à acquérir une bande de terrain non bâtie et un immeuble en partie en ruine.

□ **Contenu :**

Par courrier du 13 novembre 2019, Cité Nouvelle s'est engagée à vendre à la Ville de Saint-Étienne une parcelle de terrain de 146 m², en cours de numérotation au cadastre, comportant deux boxes de garages au prix de 10 000 € Le Pôle d'Évaluation Domanial n'a pas été sollicité car le prix est inférieur au seuil de consultation. Le montant des frais de vente est estimé à 500 euros.

La rédaction de l'acte authentique sera confiée à Maître Claude Fourny, notaire à Saint-Etienne, 2 rue du Général Foy.

Une fois la démolition des garages réalisée, la Ville de Saint-Étienne procédera à la remise en état du mur pignon des garages restant appartenir à Cité Nouvelle et remettra en place un portail électrique en nouvelle limite de propriété (déplacement du portail existant ou remplacement si déplacement impossible).

La présente délibération a également pour objet de solliciter l'autorisation de déposer un permis de démolir pour ces deux garages situés 54 rue Aristide Briand et de la Paix, sur la parcelle actuellement cadastrée BS 133 en cours de division par document d'arpentage.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : 10000 €+ 500€(Frais de vente) dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	10					

	500€(dépense s)					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville de Saint-Étienne à Cité Nouvelle du bien décrit ci-dessus au prix de 10 000 € auquel s'ajoutent environ 500 € pour les frais de vente, soit 10 500 € au total,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir, lequel sera reçu par Maître Claude Fourny, notaire à Saint-Étienne, 2 rue du Général Foy.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à déposer une demande de permis de démolir pour ces deux garages situés 54 rue Aristide Briand et de la Paix sur une partie de la parcelle cadastrée BS 133 d'une contenance de 146 m².

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Exercices 2020 - 2001 P 69076 Chapitre 21 article 2138
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR